

DAJI/2019/Décision/Tarifs/27

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque du pôle transports «l'exploitation de l'Espace»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «l'exploitation de l'Espace» organisé par le pôle Transports de la Faculté de Droit et Science Politique.

Ce colloque aura lieu le 17 mai 2019 à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Participants : 150 euros HT

Partenaires d'AMU : 100 euros HT

Gratuité pour les étudiants d'AMU, les conférenciers et enseignants d'AMU.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 15 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

